

# Perspectives Forêts



Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

## Sommaire

Mise en marché **2, 3 et 4** | Grille de taux **5** | Foresterie régionale **6**

Volume 15, no. 3



### La priorité : préciser le plus tôt possible les marchés disponibles

Vous n'êtes pas sans connaître la situation qui prévaut du côté

des Entreprises Tembec où un conflit de travail provoque un arrêt des livraisons de bois. Cette conjoncture sur laquelle nous n'avons aucun contrôle est combinée à des négociations difficiles avec Uniboard Canada et Smurfit-Stone. Le 19 mai dernier, le conseil d'administration a ainsi convenu d'émettre les contingents en fonction des marchés disponibles (lire « le point sur les marchés en page 2 »). Sachez que le Syndicat travaille activement afin que les producteurs désireux de mettre du bois en marché planifient le mieux possible leurs travaux de récolte; un retour à la normale est espéré le plus tôt possible.

Le Syndicat, qui travaille également à ce que soient reconnus les coûts de la certification forestière, espère toujours livrer un total de plus de 200 000 tonnes métriques humides aux papetières. En cette période qui voit poindre des espoirs de reprise, j'ajouterais qu'il faut surtout garder le cap vers l'avenir et suivre de près l'évolution des marchés. C'est la raison pour laquelle nous publions dans cette édition de *Perspectives Forêts* un tableau présentant les besoins des usines.

Nos parts de marchés, la mise en valeur et la vie syndicale sont autant de sujets sur lesquels les délégués se sont penchés le 29 avril lors de l'assemblée

générale annuelle. Une présentation du vice-président de la Fédération des producteurs de bois, M. Berthold Gagné, a quant à elle mis en lumière l'importance des actions de l'organisation à l'échelle provinciale. L'accès aux marchés et la sauvegarde des intérêts des producteurs dans la définition des nouvelles orientations pour la forêt privée font partie des priorités de la Fédération. L'assemblée générale a aussi été marquée par l'adoption d'un projet de modification au Règlement sur les contingents. Si ce dernier est approuvé par la Régie des marchés agricoles, les propriétaires forestiers seront informés des nouvelles procédures à suivre, notamment par le biais du journal.

Je profite de l'occasion pour remercier les administrateurs qui quittent le Syndicat après un mandat de 3 ans. Leur engagement s'est avéré d'une grande importance dans la défense des intérêts des producteurs. Je souhaite par la même occasion la bienvenue aux nouveaux membres qui prennent la relève. Je suis convaincu qu'ensemble, nous relèverons les défis qui se présentent, et ce, pour le bénéfice de l'ensemble des propriétaires forestiers du Bas-Saint-Laurent.

*Daniel Boucher*

Daniel Boucher, président

### CONSEIL D'ADMINISTRATION 2011-2014

Nous profitons de cette édition de *Perspectives Forêts* pour présenter les membres du conseil d'administration élus lors des assemblées de secteurs pour un mandat de trois ans. Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux administrateurs, au nombre de cinq. Nous les présenterons dans les prochaines éditions du Journal.

**Daniel Boucher**, président  
Biencourt, secteur 7  
418 499-1030

**Richard d'Auteuil**, vice-président  
Saint-Léandre, secteur 2  
418 737-4211

**Hilaire Tremblay**  
L'Ascension-de-Patapédia, secteur 1  
418 299-2916

**Serge Imbeault** (nouveau membre)  
Saint-Léon-Le-Grand, secteur 1  
418 743-5428

**Stéphane Deschênes** (nouveau membre)  
Sainte-Gabriel, secteur 3  
418 798-8128

**Laval Mailloux**  
Esprit-Saint, secteur 4  
418 779-2831

**Pierre Rivard** (nouveau membre)  
Saint-Anaclet, secteur 4  
418 723-1573

**Marc-André Rioux** (nouveau membre)  
Trois-Pistoles, secteur 5  
418-851-3360

**Réal Morin**  
Saint-Arsène, secteur 6  
418 867-2086

**Robin Breton** (nouveau membre)  
Pohénégamook, secteur 7  
418 893-2525

**Valentin Deslauriers**  
(membre non votant)  
Auclair, représentant de la Relève forestière  
418 899-0987

### MARCHÉS : FAITS SAILLANTS

Alors que débute la saison sylvicole, ce numéro de *Perspectives Forêts* est consacré pour une large part à informer les propriétaires de lots boisés sur les marchés disponibles, tant pour celui du bois d'œuvre que pour celui des pâtes, papiers et panneaux.

Bonne nouvelle pour le marché des résineux puisque le Syndicat vient de conclure une entente avec l'usine **F.F. Soucy** pour la livraison de 30 000 mètres cubes apparents de bois. Les nouvelles sont toutefois moins intéressantes du côté des feuillus puisque les difficultés persistent chez les Entreprises Tembec, où la livraison des volumes convenus avec l'usine est suspendue. Lire " Le point sur les marchés " en page 2.

### RÈGLEMENT SUR LES CONTINGENTS

#### MODIFICATIONS ADOPTÉES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Réunis en assemblée générale annuelle le 29 avril dernier, les producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent adoptaient des modifications au Règlement sur les contingents. Ces dernières seront soumises à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ), après une dernière étude par le conseil d'administration.

Le Syndicat informera en temps et lieu les producteurs de l'acceptation ou non des modifications par la RMAAQ et des nouvelles procédures à suivre, s'il y a lieu. Rappelons que quelques semaines avant l'assemblée générale, le conseil d'administration avait consulté les producteurs en assemblées de secteurs. Certains commentaires avaient alors été pris en compte et lors de l'assemblée générale, les producteurs ont pu se prononcer et adopter un règlement convenant à la majorité d'entre eux.

Lire la suite en page 3.

### RECONNAISSANCE AUX ADMINISTRATEURS

L'assemblée générale annuelle fut l'occasion de souligner le départ de 5 membres du conseil d'administration et de mettre en valeur leur engagement soutenu dans la défense des intérêts des propriétaires forestiers. Il s'agit de :

- **M. Langis Larochelle**, de Pohénégamook (secteur 7), administrateur depuis 2008;
- **M. Rodrigue Roy**, de Sainte-Jeanne-d'Arc (secteur 3), administrateur depuis 2007;
- **M. Raymond Deschamps**, de Rimouski (secteur 4), administrateur depuis 2003;
- **Mme Élise Turcotte**, de Saint-Damase (secteur 1), administratrice de 1999 à 2007 et de 2009 à 2011;

et **M. Jean-Louis Gagnon**, de Trois-Pistoles (secteur 5), administrateur de 2001 à 2003 et de 2006 à 2011. M. Gagnon s'est également vu remettre une plaque souvenir soulignant son travail à titre de président de l'organisation de 2007 à 2009.



De gauche à droite : M. Yves Bell, directeur général, MM. Rodrigue Roy, Jean-Louis Gagnon et Daniel Boucher, président. Absents : Mme Élise Turcotte, M. Raymond Deschamps et Langis Larochelle.

### MERCI À TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'EST

Nous désirons remercier Télécommunications de l'Est qui, lors des assemblées de secteurs, a gracieusement prêté au Syndicat l'équipement, appelé Station Turbo, qui permet d'utiliser Internet sans fil partout sur le territoire.

### EN MANCHETTE

Vous trouverez en page 5 la gamme des travaux sylvicoles admissibles cette année à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent.





**PÂTES, PAPIERS, PANNEAUX**

**LE POINT SUR LES MARCHÉS**

**La saison de production débute difficilement pour le marché des pâtes, papiers et panneaux. La situation est attribuable au conflit de travail en cours chez Les Entreprises Tembec Matane, qui provoque un arrêt des livraisons, et aux négociations difficiles avec les usines Uniboard Canada de Sayabec et Smurfit-Stone de Matane.**

Le Syndicat des producteurs forestiers espère un rétablissement de la situation dans les plus brefs délais et travaille activement en ce sens. Lors de sa réunion tenue le 19 mai dernier, le conseil d'administration a pris la décision d'émettre les contingents résineux et feuillus pour les marchés disponibles. Si ce n'est déjà fait, les producteurs concer-

nés recevront leur certificat de contingent d'ici quelques jours.

**Norampac-Cabano, une division de Cascades Canada**

**Contrat :** 32 037 TMH de tremble et peupliers, 49 279 de feuillus durs  
Les livraisons débutent le 6 juin aux sites de réception de Lots Renversés et de Cabano.

**F.F. Soucy**

**Contrat :** 30 000 mètres cubes apparents de sapin-épinette 8 pieds

Une entente pour la livraison de 30 000 mètres cubes apparents est intervenue récemment avec l'usine F.F. Soucy, dont la production fonctionne normalement malgré le processus judiciaire de

restructuration. Les livraisons débutent le 6 juin mais seront suspendues pour les mois de juillet et août, puisque l'usine n'achète pas de bois de sève.

Rappelons que la papetière est sous la protection des tribunaux depuis le 24 février 2010. La date limite pour permettre à l'acquéreur potentiel, Black Diamond Capital Management, de s'entendre avec les employés sur une nouvelle convention collective a été reportée au 22 août.

**Les entreprises Tembec Matane**

**Contrat :** 35 000 tonnes métriques humides de tremble et peupliers

Au moment de mettre sous presse, les employés syndiqués de l'usine étaient toujours en grève et les livraisons de bois suspendues jusqu'à nouvel ordre. La fin

du conflit de travail signifiera une reprise des livraisons pour les producteurs.

**Négociations en cours**

Les négociations avec la papetière Twin Rivers débuteront au début du mois de juin, l'usine ne démontrant pas de besoins en fibres pour le moment. Enfin, nous espérons parvenir à une entente de mise en marché le plus rapidement possible avec les usines Smurfit-Stone de Matane et Uniboard Canada, usine de Sayabec. Notez qu'au cours des prochaines semaines, les nouveaux développements seront communiqués directement auprès des producteurs ayant droit à un contingent. Nous vous invitons aussi à consulter régulièrement le site Internet du Syndicat où une mise à jour sur la situation des marchés pourra être disponible ([www.spfbsl.com](http://www.spfbsl.com)).

**PRODUCTION DE VOTRE CONTINGENT**

Comme à chaque année, les contingents tiennent compte de la capacité de chargement moyen d'un camion, soit 35 tonnes métriques humides. Vous recevrez votre paiement selon l'unité de mesure utilisée

par l'usine, c'est-à-dire en tonne métrique humide (TMH) ou en mètre cube apparent. Pour vous aider à faire la conversion pour les différents types d'essences, consultez le tableau ci-dessous.

Unité de mesure	Dimension en pied	Feuillu mou	Feuillu dur	Résineux
1 corde de 8pi de gros bois frais	4x8x8	3,8 tmh	4,6 tmh	7,25 mca
1 corde de 8pi de petits bois secs	4x8x8	3,2 tmh	3,4 tmh	7,25 mca

**QUESTIONS sur la mise en marché?**

(418) 723-2424

**Coordonnateur à la mise en marché :**

Robin Lavoie

**Contingents et mise à jour des dossiers :**

Denis Vignola

**Paiement :** Louise Therriault

**Coordonnateurs-terrain :** (livraison de vos bois)

Gaston Fiola, (418)725-9830

François Ouellet, (418) 725-9840

À l'adresse

[www.spfbsl.com](http://www.spfbsl.com),

consultez :

- les prix du bois mis à jour régulièrement;
- les dernières nouvelles sur la mise en marché;
- ou encore les facteurs de conversion.

Utilisez aussi les services en ligne :

« **Mon bois est prêt** » et « **l'Infolettre** ».



**VOS RESPONSABILITÉS**

- ☑ Respecter les normes de façonnage convenues avec les usines et la séparation des groupes d'essences;
- ☑ Aviser le Syndicat avant le **1<sup>er</sup> septembre** si vous ne pouvez pas produire votre contingent;
- ☑ Placer votre bois dans un endroit accessible, sur des longerons;

- ☑ Entretien vos chemins de façon adéquate car il s'agit, rappelons-le, d'une étape cruciale de votre mise en marché. Si cela vous est possible, nous vous recommandons de disposer vos bois à l'entrée de votre forêt ou le plus près possible d'une route principale, ceci afin d'éviter au transporteur de se déplacer sur vos

chemins forestiers. Beau temps mauvais temps, ce dernier aura accès à vos empilements et vous préserverez ainsi la qualité de vos accès.

Lorsque votre production est prête, vous pouvez demander le transport de vos bois :

1. **par Internet** ([www.spfbsl.com](http://www.spfbsl.com)) en cliquant sur « **Mon bois est prêt** » ;

2. **par téléphone** en communiquant avec les coordonnateurs-terrain, MM. Gaston Fiola au numéro : 418 725-9830 ou François Ouellet au numéro : 418 725-9840.

**NORMES DE FAÇONNAGE ET PRIX PROVISOIRES 2011 (excluant le fonds de roulement)**

USINES	PRIX NET/ UNITÉ MESURE ESSENCES	DIAMÈTRE MINIMUM	DIAMÈTRE MAXIMUM	LONGUEUR	REMARQUES
<b>F.F. SOUCY inc.</b> Riv.-du-Loup	21,65 \$ / mca Sapin & épinettes	7.6 cm (3 pouces)		2,44 mètres (8 pieds) à 2,54 mètres (8 pi. 4 po.)	- Les nœuds doivent être rasés à l'affleurement du tronc. - Aucuns corps étrangers tels que clou, métal, sable, etc. - Les billes doivent être raisonnablement droites. - Les billes doivent être sciées perpendiculaires aux deux bouts. - Le bois de champ avec beaucoup de nœuds est refusé. - Le bois endommagé par le feu ou les insectes est refusé.
<b>LES ENTREPRISES TEMBEC inc.</b> Amqui	28,00 \$ / tmh Feuillus mous : tremble et peupliers	8 cm (3½pouces)	50 cm (19½ po.)	2,44 mètres (8 pieds) à 2,54 mètres (8 pi. 4 po.)	- Les nœuds doivent être rasés à l'affleurement du tronc. - Aucuns corps étrangers tels que clou, métal, sable, etc. - Les rondins provenant de tiges mortes, d'incendies forestiers ou chauffées sont refusés. - Les billes fourchues sont refusées. - La période entre la coupe et la livraison : maximum 6 mois.
<b>NORAMPAC-CABANO</b> Division de Cascades Canada inc.	28,00 \$ / tmh Feuillus mous : tremble et peupliers 34,50 \$ / tmh Bouleaux, feuillus durs	8 cm (3½ pouces)	56 cm (22 pouces)	2,44 mètres (8 pieds) à 2,54 mètres (8 pi. 4 po.)	- Les nœuds doivent être rasés à l'affleurement du tronc. - Aucuns corps étrangers tels que clou, métal, sable, etc. - Les groupes d'essences doivent être séparés avant le chargement. - OBLIGATOIRE : le bouleau blanc doit être séparé.
<b>SMURFIT-STONE</b> Matane	54,00 \$ / tma Feuillus mélangés	PRODUCTION D'ARBRES EN LONGUEUR			- Communiquez avec le Syndicat : Denis Vignola : 418 723-2424 ou Gaston Fiola : 418 725-9576
<b>TWIN RIVERS inc.</b> Edmundston (N.-B.)	<b>À DÉTERMINER*</b> Sapin & épinette				
<b>UNIBOARD CANADA inc.</b> Sayabec	<b>À DÉTERMINER*</b> Feuillus durs & bois mous				

\* Les producteurs forestiers ayant droit à un contingent seront contactés lorsque ces marchés seront précisés.

**Un prêt pour ma forêt**  
... parce que l'argent ne pousse pas dans les arbres

**1 800 749-3646**  
[www.fadq.qc.ca](http://www.fadq.qc.ca)

**Vous avez un projet d'investissement forestier ?**

Nous vous offrons le produit financier le plus avantageux qui soit.

Notre PRÊT À TAUX AVANTAGE PLUS vous propose, entre autres :

- un prêt, jusqu'à 750 000 \$ par entreprise, garanti à 100 %;
- un taux d'intérêt fixe basé sur les taux hypothécaires résidentiels, moins une réduction variant de 0,30 à 0,60 %.

**Les avantages de notre garantie de prêt :**

- elle vous donne accès au financement plus facilement;
- elle vous permet d'obtenir les meilleures conditions de prêt;
- elle soutient votre entreprise pendant les fluctuations de marché;
- elle vous permet de bénéficier des services-conseils offerts pendant la durée de votre prêt.

**La Financière agricole Québec**  
Toujours là quand ça compte

**COUP D'ŒIL SUR LE MARCHÉ DU SCIAGE**

Par Robin Lavoie,  
coordonnateur à la mise en marché

**Dans le but de vous aider à planifier vos travaux de récolte, nous partageons des informations recueillies auprès des usines de sciage régionales. Comme à chaque année, nous vous invitons à faire preuve de vigilance sur les normes de façonnage afin de maximiser vos revenus forestiers.**

Pour l'instant, il n'y aura vraisemblablement pas de hausse des prix payés avant la fin du mois de juin, notamment parce que les industriels suivent attentivement l'évolution des marchés américains. Le dollar canadien en forte hausse, combiné à l'augmentation du prix du diesel, limite par ailleurs la marge de manœuvre des usines. Elles comptent toutefois sur l'implication des producteurs dans le maintien de leurs approvisionnements.

**Marché des feuillus mous**

Signalons que l'ensemble des usines achète ce produit. Si l'arrêt des opérations à l'usine Tembec de Matane se prolonge, la situation pourrait toutefois entraîner un ralentissement des achats. Fait important pour le tremble, les prix payés sont supérieurs pour les bois de grade présentant un diamètre de 10 pouces et plus au fin bout.

**Marché des feuillus durs**

Les acheteurs prévoient s'approvisionner durant toute l'année auprès des producteurs mais davantage en bouleau qu'en érable. Le respect des normes de façonnage demeure d'une grande importance.

**Marché des résineux**

Ce marché demeure plus difficile, les usines écoulant davantage les inventaires de bois. Toutefois, les analystes entrevoient un redressement de la situation d'ici l'automne, notamment en raison d'une baisse prévue de 10 % de la taxe sur les exportations aux États-Unis et d'une augmentation éventuelle des mises en chantier. Deux autres éléments amènent des signes d'encouragement pour les producteurs de bois d'œuvre d'ici : la fin prochaine de la récupération des bois affectés par le Dendroctone du pin en Colombie-Britannique et l'augmentation des exportations de bois de cette province vers la Chine. Ces deux facteurs diminueront la pression sur nos marchés.

**ACHETEURS DE BOIS DE SCIAGE**

**IMPORTANT : toujours appeler les acheteurs avant de produire car les prix peuvent changer à tout moment.**

USINES	ESSENCES	LONGUEUR	DIAM. MIN.	PRIX À L'USINE	UNITÉS DE MESURE
<b>Scierie Saint-Fabien</b> Gilles Maisonneuve 418 869-2761	Tremble Tremble Tremble Bouleau	7pi 4 po 7pi 4po 8pi 4po 7pi 4po	5po 10po 5po 5po	160 \$ 190 \$ 180 \$ 175 \$	4x8x7 (6,4 MCA) 4x8x7(6,4 MCA) 4x8x8(7,25 MCA) 4x8x7 (6,4 MCA)
<b>Industrie Massé &amp; d'Amours Saint-Hubert</b> Gilles Maisonneuve, 418 497-1230	Tremble Tremble Mélèze	8pi 4po 8pi 4po 8pi 4po	5po 10po+ 5po	180 \$ 210 \$ 180 \$	4x8x8 4x8x8 4x8x8
<b>Scierie SERDAM La Rédemption</b> Joël Guimond 418 776-5325 <i>Bonus sur volume de tremble</i>	Tremble Mélèze Peuplier	8pi 4po 8pi 4 po 8pi 4 po	5po 5po 5po	180 \$ 195 \$ 125 \$	4x8x8 4x8x8 4x8x8
<b>Scierie Avignon Saint-Alexis</b> Richard Leblanc, 418 299-1350	Cèdre	8pi 4po	6po	290 \$	4x8x8
<b>Bois de sciage Lafontaine Sainte-Perpétue de l'Islet</b> Marc Pelletier 418 359-2500	Sapin-épinette Sapin-épinette Sapin-épinette Sapin-épinette Cèdre	8pi 4po 9pi 4po 12pi 6po 16pi 8po 8pi 4po, 10pi 4po, 12pi 6po	4po+ 4po+ 6po+ 6po+ 6po+	215 \$ 240 \$ 355 \$ 375 \$ 425 \$	4x8x8 4x8x8 MPMP MPMP MPMP
<b>Bois Cargault Saint-Pamphile</b> Jimmy Deschênes, 418 356-5099	Merisier-bouleau	8pi 4po	6po½	275 \$	4x8x8
<b>Scierie Chaleur Belledune, N.-B.</b> Éric Arseneau 506 544-0528 Raymond Maltais 506 522-8098  <i>Normes de façonnage au www.spfbsl.com</i>	Bois de colomage : Épinette, sapin, pin gris	10pi 2po à 10pi 6po 9pi à 9pi 4po 8pi 2po à 8pi 6po	4po½ 4po½ 4po½	140 \$ 135 \$ 125 \$	4x4x8 4x4x8 4x4x8
	Bois en longueur		8po (gros bout) et 4po petit bout 7po gros bout et 4po petit bout	130 \$ 120 \$	4x4x8 4x4x8
<b>Groupe NBG inc. Rivière-Bleue</b> Jean-Marie Ouellet 418 860-5988 ou 418 893-5575 <i>Normes de façonnage au www.spfbsl.com</i>	Tremble Tremble	8pi 6po 8pi 6po	10po 6po	210 \$ 180 \$	4x8x8 4x8x8
<b>Bois CFM</b> Simon Roy, 418 756-3131 (#206)	Tremble Bouleau (jaune/blanc)	8pi 4po 8pi 4po	5po 6po	95 \$ 118 \$	4x4x8 4x4x8
<b>Mobilier Rustique inc. Saint-Martin (Beauce)</b> Serge-Paul Quirion 418 756-3131 (#206) <i>Normes de façonnage au www.spfbsl.com</i>	Cèdre (AA) Cèdre (A) Cèdre - Perche (AA) Cèdre - #1 (AA) Cèdre - #2 (A) Cèdre - #3 (AA) Cèdre - #1 (AA) Cèdre - #2 (AA)	10pi 6po et 12pi 6po 10pi 6po et 12pi 6po 10pi 6po et 12pi 6po 8pi 6po 8pi 6po 8pi 6po 6pi 6po 6pi 6po	6po 6po 3 à 5 ¾ po 4 ½ po 4 ½ po 3 à 4 ½ po 4 ½ po 3 à 4 ½ po	450 \$ 325 \$ 1,75 \$ à 6,10 \$ 310 \$ (si mélange 280 \$) 250 \$ 170 \$ 185 \$ (si mélange 160 \$) 135 \$	MPMP MPMP Unité 4x8x8 4x8x8 4x8x8 4x8x6 4x8x6
<b>Bois SERCO Saint-Vianney</b> Sylvain Couture, 418 631-0076	Tremble Résineux	86 po 150 po	5po 4po	95 \$ 115 \$	4x4x8 4x4x8
<b>Boiseries Rousseau Métis-sur-Mer</b> Roger Rousseau (#110) Daniel Santerre (#123) 418 936-3918	Pin rouge Pin rouge	16pi 6po 8pi 4po	8po + 5po +	275 \$ 250 \$	4x8x8 4x8x8

**RÈGLEMENT SUR LES CONTINGENTS**

**MODIFICATIONS ADOPTÉES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Suite de la page 1.

Pour le bénéfice de l'ensemble des producteurs, signalons quelques modifications acceptées par l'assemblée générale au Règlement sur les contingents des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent :

-La date limite pour effectuer une demande de contingent serait établie au

20 février, en lieu et place de la date actuelle du 15 novembre.

- Les producteurs seraient aussi appelés à joindre un dépôt en espèces ne dépassant pas 100 \$ avec leur demande de contingent, ceci afin d'inciter à une plus grande rigueur dans le respect des engagements de production. Le montant précis serait déterminé par le conseil d'administration et le remboursement effectué aux producteurs qui ont livré 80 % et plus de leurs contingents. Pour les groupements forestiers, le

dépôt en espèces exigé ne dépasserait pas 1 000 \$.

- Les contingents regroupés demeureraient en vigueur avec le nouveau règlement. Toutefois, un producteur à l'aide regroupée pourrait gérer lui-même ses parts de marchés, selon certaines modalités.

Au regard des autres modifications, soulignons l'ajout des notions de **marché disponible** et de **marché restreint**. La première voulant préciser davantage l'accès aux marchés à l'ensemble des

producteurs visés par le plan conjoint, la seconde visant à encadrer des situations exceptionnelles où d'importantes contraintes opérationnelles obligeraient à restreindre un marché à une partie des producteurs visés par le plan.

Rappelons que toutes ces modifications doivent être analysées par la Régie des marchés agricoles. Si elles sont approuvées, l'application du nouveau Règlement sur les contingents des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent pourrait se faire en 2012.




# Performance

## RIMOUSKI

Une filiale du Groupe Purdel

**Vente et location de machinerie agricole et construction de la réputée marque NEW HOLLAND.**





Contactez nos représentants : Robin Dubé : Rimouski  
Denis Otis : Mont-Joli, Bic, St-Fabien | Pascal Caouette: Matane

1052, boulevard Ste-Anne, Rimouski  
418-722-7414 sans frais 1-888-722-7414 Courriel : performance@purdel.qc.ca

Contactez les acheteurs AVANT de produire.

**PRIX DU BOIS**  
www.spfbsl.com

## VÉHICULE LOURD

### Une nouvelle définition qui touche les propriétaires forestiers

Des modifications à la définition de « véhicule lourd », inscrite dans la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds, sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Désormais, tout véhicule routier ou ensemble de véhicules routiers dont le poids nominal brut est de 4 500 kg ou plus, est considéré comme un véhicule lourd. Cette nouvelle définition peut concerner les propriétaires forestiers.

Le poids nominal brut d'un véhicule (PNBV) indique le poids du véhicule, y compris sa capacité de chargement maximal. Avant le 1<sup>er</sup> janvier, un véhicule lourd était un véhicule routier comportant une masse supérieure à 3 000 kg sans tenir compte de la capacité de chargement de celui-ci. Avec la nouvelle définition, une petite remorque munie d'une chargeuse peut comporter un PNBV dépassant le seuil des 4 500 kg et être ainsi considérée comme un véhicule lourd.

Tous les utilisateurs de véhicules lourds doivent connaître et respecter les règles et exigences qui encadrent leurs activités, notamment : l'entretien préventif des véhicules, la signalisation destinée aux camions et les normes d'arrimage des charges. Les producteurs forestiers qui possèdent un véhicule correspondant à la nouvelle définition doivent s'inscrire au registre de la Commission des transports du Québec afin d'obtenir un numéro d'inscription (NIR). Ils ont jusqu'au 31 décembre 2011 pour se conformer aux nouvelles dispositions.

#### Situation déplorée

Lors de la dernière assemblée générale, les membres du Syndicat des producteurs forestiers demandaient par voie de résolution au ministre des Transports du Québec, M. Sam Hamad, d'exempter les petits équipements forestiers de masse nette inférieure à 3 000 kg des exigences prévues pour les véhicules lourds. Mentionnons que les producteurs agricoles bénéficient déjà de cette exemption et qu'une démarche afin qu'elle soit étendue aux producteurs forestiers est menée par la Fédération des producteurs de bois.

**Au Bas-Saint-Laurent  
Un pas de plus en faveur  
de l'utilisation du bois**

Le 11 mai se tenait au Québec la 2<sup>e</sup> édition de la Journée du matériau bois. Au Bas-Saint-Laurent, la Conférence régionale des éluEs en a profité pour annoncer qu'elle a signé la Charte de la Coalition BOIS Québec, l'engageant à favoriser l'utilisation du bois dans la construction et la rénovation de bâtiments, lorsque possible et pertinent. Elle faisait cette annonce à l'Université du Québec à Rimouski, institution également signataire de la charte. Au Bas-Saint-Laurent, plus de 89 municipalités, 8 MRC et une dizaine d'entreprises privées et autres organisations l'ont également signée. Ce faisant, les signataires endossent des principes directeurs généraux d'utilisation du bois dans la construction, basés sur le développement durable et la lutte aux changements climatiques.

La Coalition BOIS Québec rassemble les intervenants souhaitant contribuer à la lutte contre les changements climatiques et à l'économie québécoise par l'utilisation accrue du matériau bois dans la construction. [www.coalitionbois.org](http://www.coalitionbois.org)

## SCIAGE DES FEUILLUS DURS

### USINES

**BÉGIN ET BÉGIN INC.**, Lots-Renversés  
Jean-Marie Ouellet : 418-860-5988

\*PRIX : Mille pieds mesure de planche Règle internationale

Essence	Longueur (pi)	Diamètre (po)	Grade	Face claire	Coeur	Prix usine/MPMP*
Érable à sucre	8-9-10-12-14-16	14 et +	1	2	-50%	550.00 \$
Érable à sucre	8-9-10-12-14-16	12 et 13	2	2	-50%	400.00 \$
Érable à sucre	8-9-10-12-14-16	10 et 11	3	2	-50%	350.00 \$
Érable à sucre	8-9-10-12-14-16	10 et 11	4	2	50% +	300.00 \$
Érable à sucre	8-9-10-12-14-16	8 et 9	5	2		200.00 \$
Frêne	8-9-10-12-14-16	10 et +	1	2		300.00 \$
Frêne	8-9-10-12-14-16	8 et 9	2	2		200.00 \$
Hêtre	8-9-10-12-14-16	10 et +	3	0 et 1		200.00 \$
Merisier-bouleau	8-9-10-12-14-16	14 et +	1	3		600.00 \$
Merisier-bouleau	8-9-10-12-14-16	10 et +	2	2		400.00 \$
Merisier-bouleau	8-9-10-12-14-16	8 et 9	3	2		225.00 \$
Plaine	8-9-10-12-14-16	10 et +	4	0 et 1		225.00 \$

**NOTE IMPORTANTE :** Les billots qui sont coupés pendant la période de la sève doivent être livrés rapidement à la scierie.

#### Spécifications :

- Pour le hêtre en provenance de secteurs avec la maladie corticale, la fibre doit être verte et sans pourriture
- Les billots peuvent être de longueur de 8',9',10',12',14',16'
- Les prix sont pour les billots F.O.B. à notre cour à Lots-Renversés
- Les billots qui ne rencontrent pas les normes décrites seront payés à 100.00 \$/mille pieds.
- Nous pouvons nous occuper du transport de vos billots ; prix selon la distance.
- Les billots doivent être droits et sains.
- Les billots doivent avoir une surlongueur de 4 pouces.
- Les billots sont mesurés sur la règle internationale au p.m.p.
- Les billots sont payables 10 jours suivant leur réception.
- Façonnés à angle droit.
- Branches bien rasées sur le tronc.

### FÉLIX HUARD

121, rue Saint-Alphonse, Sainte-Luce | Serge Huard : 1800-463-0909 (#117) ou 418 725-9446.

#### DÉROULAGE | PRIX USINE MPMP (mille pieds mesure de planche - règle internationale)

Essence	Qualité	Diam. au fin bout	F.claire	Carie	Courbure	Coeur noir érable	Longueur	Prix usine MPMP
Merisier et bouleau	VP	16po +	4	Aucune	1po	1/3	8pi 4po, 8pi 8po	1 950 \$
	V1	14po et 15po	4	Aucune	1po	1/3	9pi 6po	1 600 \$
	V2	12po et 13po	4	Aucune	1po	1/3		1 100 \$
	V3	11po	4	Aucune	1po	1/3		850 \$
Érable	VP	16 po +	4	Aucune	1po	1/3	9pi 6po	1 000 \$
	V1	14po et 15po	4	Aucune	1po	1/3		1 000 \$
	V2	12po et 13po	4	Aucune	1po	1/3		1 000 \$
	V3	11po	4	Aucune	1po	1/3		650 \$

#### SCIAGE | PRIX USINE MPMP (mille pieds mesure de planche - règle internationale)

Qualité	Merisier, bouleau MPMP (CD 8pi)*	Érable MPMP	Plaine, hêtre MPMP
1	750 \$ (750 \$)*	650 \$	450 \$
2	650 \$ (585 \$)*	550 \$	425 \$
3	540 \$ (445 \$)*	440 \$	325 \$
4	410 \$ (280 \$)*	340 \$	290 \$
5	335 \$	315 \$	290 \$
6	310 \$	260 \$	260 \$
7	160 \$	160 \$	160 \$

#### NOTES IMPORTANTES :

- Les mois de juin à octobre sont critiques pour l'approvisionnement de billes de bois franc, car celles-ci peuvent décolorer (chauffer). Veuillez communiquer avec nous avant le début du chantier.
- On doit compter un délai maximum de 3 semaines après la récolte pour livrer le bois à l'usine.
- Les prix affichés sont sujets à changement sans préavis.
- Nous offrons aussi le service de transport moyennant une retenue.
- Longueur sciage qualité 1 et 2 : 8' 4" à 12' 6" (minimum de 75 % des billes 8'6")
- Longueur sciage qualité 3 à 6 : 6' 6" à 12' 6" (maximum 20 % de billes de 6'6" et 7' 6")

Qualité	Diam. au fin bout	F.claire	Carie	Coeur noir érable	Longueur
1	14po +	3 à 4	1/3	1/2	8pi 6po (min. 75%) à 12pi 6po
2	12po +	3 à 4	1/3	1/2	" "
3	10po +	2 à 4	1/3	1/2	6pi 6po à 12pi 6po (max. 20% 6pi 6po et 7pi 6po)
3	9po +	4	Aucune	1/2	" "
4	8po et 9po	2 à 4	1/3	1/2	" "
5	8po +	0 à 4	Aucune	Illimité	" "
6	6po et 7po	2 à 4	Aucune	Illimité	" "
7	6po +	-	-	Billes déclassées	" "

#### QUALITÉ PALETTE (Note : bille saine et droite)

Essence	Longueur	Diam. au fin bout	Prix usine / 4x8x8
Merisier, bouleau	8pi 4po	6po +	230 \$
Érable	8pi 4po	6po +	215 \$
Plaine, hêtre, frêne	8pi 4po	6po +	185 \$

**GRUPE SAVOIE**, 251, Route 180, Saint-Quentin, Nouveau-Brunswick  
Yves O'Brien : 506 235-0506 | Serge Laplante : 506 235-1070

Prix net au chemin, transport payé par le Groupe Savoie

Essence	Longueur (pi)	Diamètre (po)	Face claire	Prix/m <sup>3</sup> s	Prix chemin /MPMP
Érable à sucre	7'6" et 8'6"	14 et +	4	\$160.00	\$896.00
Érable à sucre	7'6" et 8'6"	14 et +	2 et 3	\$100.00	\$560.00
Érable à sucre	7'6" et 8'6"	14 et +	0 et 1	\$45.00	\$252.00
Érable à sucre	7'6" et 8'6"	9 à 13	4	\$95.00	\$532.00
Érable à sucre	7'6" et 8'6"	9 à 13	2 et 3	\$70.00	\$392.00
Érable à sucre	7'6" et 8'6"	9 à 13	0 et 1	\$40.00	\$224.00
Érable à sucre	7'6" et 8'6"	8	4	\$55.00	\$308.00
Érable à sucre	7'6" et 8'6"	8	2 et 3	\$50.00	\$280.00
Érable à sucre	7'6" et 8'6"	8	0 et 1	\$35.00	\$196.00
Érable à sucre	8'6"	7	3 et +	\$35.00	\$196.00
Bouleau-merisier	7'6" et 8'6"	14 et +	4	\$160.00	\$896.00
Bouleau-merisier	7'6" et 8'6"	14 et +	2 et 3	\$100.00	\$560.00
Bouleau-merisier	7'6" et 8'6"	14 et +	0 et 1	\$45.00	\$252.00
Bouleau-merisier	7'6" et 8'6"	9 à 13	4	\$95.00	\$532.00
Bouleau-merisier	7'6" et 8'6"	9 à 13	2 et 3	\$70.00	\$392.00
Bouleau-merisier	7'6" et 8'6"	9 à 13	0 et 1	\$40.00	\$224.00
Bouleau-merisier	7'6" et 8'6"	8	4	\$55.00	\$308.00
Bouleau-merisier	7'6" et 8'6"	8	2 et 3	\$50.00	\$280.00
Bouleau-merisier	7'6" et 8'6"	8	0 et 1	\$35.00	\$196.00
Bouleau-merisier	8'6"	7	3 et +	\$35.00	\$196.00

Les billots doivent être droits et sains.  
Frêne, hêtre et plaine : 9po et +, 8pi 6po de 35\$ à 45\$/m<sup>3</sup> solide.

Plus d'information au [www.spfbsl.com](http://www.spfbsl.com)

## TRAVAUX SYLVICOLES

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas Saint-Laurent

### Aide financière à la réalisation de travaux sylvicoles

Les taux pour l'aide financière relative aux travaux de mise en valeur ont été adoptés par le conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent. Nous vous invitons à les consulter car une variété intéressante de travaux vous est proposée. Pour connaître la liste des conseillers forestiers accrédités pouvant livrer le Programme de mise en valeur dans votre région, consultez le site Internet de l'Agence au [www.agence-bsl.qc.ca](http://www.agence-bsl.qc.ca) sous la rubrique « Conseillers forestiers ». Les propriétaires forestiers du secteur Les Plateaux pouvant bénéficier d'une aide financière de l'Agence régionale de la Gaspésie-Les Îles recevront l'information sur les travaux sylvicoles et les taux offerts par courrier.

## LISTE DES TRAVAUX DE MISE EN VALEUR ET AIDE FINANCIÈRE

2011-2012

Code des travaux	GROUPE : 1000 Activités de préparation de terrain	Unité	AIDE INDIVIDUELLE			AIDE REGROUPEE
			Technique	Producteur forestier	TOTAL	
RPDD	Récupération de peuplements dégradés	ha	270 \$	1 183 \$	1 453 \$	1 759 \$
RRS	Récupération avec réserve de semenciers	ha	270 \$	1 183 \$	1 453 \$	1 759 \$
DMA	Débroussaillage manuel	ha	270 \$	596 \$	866 \$	1 070 \$
DMAR	Débroussaillage manuel associé à la récolte	ha	- \$	613 \$	613 \$	741 \$
DMD	Débroussaillage mécanique et déchiquetage	ha	270 \$	1 060 \$	1 330 \$	1 441 \$
DBD	Préparation mécanique	ha	- \$	427 \$	427 \$	469 \$
SMAT	Préparation manuelle	ha	- \$	427 \$	427 \$	469 \$
SMEBC	Scarification	ha	- \$	160 \$	160 \$	175 \$
HF	Préparation avec herse crabe	ha	- \$	380 \$	380 \$	418 \$
HF2	Préparation avec herse Crabe (2 hersages)	ha	- \$	631 \$	631 \$	694 \$
PRFR	Prép. de sites dans les friches (incluant technique)	ha	270 \$	97 \$	367 \$	382 \$
LAB	Labourage (incluant technique)	ha	270 \$	264 \$	534 \$	566 \$
HER	Hersage (1 passage)	ha	- \$	105 \$	105 \$	115 \$
GYR	Préparation avec gyrobroyeur (incluant technique)	ha	270 \$	222 \$	492 \$	520 \$
SSC	Scarification sous couvert	ha	- \$	358 \$	358 \$	394 \$

Code des travaux	GROUPE : 2000 Le reboisement	Unité	AIDE INDIVIDUELLE			AIDE REGROUPEE
			Technique	Producteur forestier	TOTAL	
PMRN	Plantation manuelle racine nues (PMD et PPD)	m.pl.	116 \$	187 \$	303 \$	312 \$
PPFDRN	Plantation manuelle racines nues (PFD)	m.pl.	116 \$	214 \$	330 \$	334 \$
PMRC4	Plantation manuelle récipients 110 à 199 cc	m.pl.	116 \$	126 \$	242 \$	253 \$
PMRC2	Plantation manuelle récipients 200 à 299 cc	m.pl.	116 \$	185 \$	301 \$	308 \$
PPFDRN	Plantation man. résineux récipients 300 cc et plus	m.pl.	116 \$	214 \$	330 \$	334 \$
PMC	Plantation mécanique	m.pl.	116 \$	117 \$	233 \$	251 \$
PMCEPH	Plantation mécanique PEH	m.pl.	270 \$	484 \$	754 \$	808 \$
ETR	Enrichissement	m.pl.	270 \$	244 \$	514 \$	459 \$
PRNF	Plantation feuillus	m.pl.	270 \$	- \$	270 \$	270 \$
PPHRN	Plantation man. de peupliers hybrides racines nues	m.pl.	243 \$	315 \$	558 \$	571 \$
RPRF	Regarni	m.pl.	270 \$	244 \$	514 \$	484 \$

Code des travaux	GROUPE : 3000 L'entretien du reboisement	Unité	AIDE INDIVIDUELLE			AIDE REGROUPEE
			Technique	Producteur forestier	TOTAL	
ECME	Entretien manuel ou mécanique de plantation (1)	ha	270 \$	826 \$	1 096 \$	1 232 \$
ECMEFD	Dégagement manuel de plantation de faible densité	ha	270 \$	628 \$	898 \$	1 110 \$
DESM	Désherbage mécanique	ha	90 \$	122 \$	212 \$	226 \$
PAI	Installation de paillis	m.pl.	- \$	1 846 \$	1 846 \$	2 140 \$
ARE	Application de répulsif	m.pl.	169 \$	- \$	169 \$	169 \$
IPRM	Installation de protecteurs (manchons)	m.pl.	243 \$	- \$	243 \$	243 \$
IPRS	Installation de protecteurs (spires)	m.pl.	243 \$	- \$	243 \$	243 \$
BAS	Badigeonnage de souches	ha	- \$	74 \$	74 \$	89 \$
ETFT	Étêtage des flèches terminales	ha	270 \$	154 \$	424 \$	469 \$
ELPLP	Élagage de plantation (traitement sanitaire)	ha	270 \$	728 \$	998 \$	1 165 \$
CASS	Coupe d'assainissement	ha	270 \$	232 \$	502 \$	567 \$
TFFD	Taille de formation de feuillus durs	ha	270 \$	- \$	270 \$	270 \$
ELAFD	Élagage d'arbres d'avenir (feuillus durs)	ha	270 \$	- \$	270 \$	270 \$
ELAE	Élagage d'arbres d'avenir plantation Pib Pir Epo	ha	270 \$	- \$	270 \$	270 \$
ELAE	Élagage d'arbres d'avenir plantation Epb Epn	ha	270 \$	- \$	270 \$	270 \$
ELAT	Élagage d'arbres d'avenir Pet	ha	270 \$	- \$	270 \$	270 \$
ELAPEHT	Élagage d'arbres d'avenir PEH (tiges)	m.ti.	90 \$	289 \$	379 \$	444 \$

Code des travaux	GROUPE : 4000 Les traitements non-commerciaux	Unité	AIDE INDIVIDUELLE			AIDE REGROUPEE
			Technique	Producteur forestier	TOTAL	
DEGM	Dégagement manuel de régénération naturelle	ha	270 \$	844 \$	1 114 \$	1 242 \$
CPCR	Éclaircie précommerciale résineux	ha	270 \$	819 \$	1 089 \$	1 131 \$
CPCFT	Éclaircie précommerciale feuillus tolérants	ha	270 \$	511 \$	781 \$	969 \$
CPCFI	Éclaircie précommerciale feuillus intolérants	ha	270 \$	652 \$	922 \$	1 140 \$
CPPR	Éclaircie précommerciale de plantations résineuses	ha	270 \$	819 \$	1 089 \$	1 131 \$

Code des travaux	GROUPE : 5000 Les coupes intermédiaires ou mixtes	Unité	AIDE INDIVIDUELLE			AIDE REGROUPEE
			Technique	Producteur forestier	TOTAL	
ECIR	Éclaircie intermédiaire résineux	ha	270 \$	1 323 \$	1 593 \$	1 688 \$
ECIF	Éclaircie intermédiaire feuillus	ha	270 \$	1 092 \$	1 362 \$	1 469 \$

Code des travaux	GROUPE : 6000 Les travaux commerciaux et de récolte	Unité	AIDE INDIVIDUELLE			AIDE REGROUPEE
			Technique	Producteur forestier	TOTAL	
ECCR	Éclaircie com de peuplements résineux naturels	ha	270 \$	1 195 \$	1 465 \$	1 732 \$
ECCRPC	Éclaircie com. de peupl. rés. naturels ayant eu un précom	ha	270 \$	1 195 \$	1 465 \$	1 732 \$
ECCRPL	Éclaircie commerciale de plantation résineuse	ha	270 \$	1 487 \$	1 757 \$	2 014 \$
ECCRM	Éclaircie com. méc. de peupl. résineux naturels	ha	270 \$	431 \$	701 \$	1 009 \$
ECCRMPC	Éclaircie com. méc. de peupl. rés. naturels ayant eu un précom	ha	270 \$	431 \$	701 \$	1 009 \$
ECCRMPL	Éclaircie com. méc. de plantation résineuse	ha	270 \$	705 \$	975 \$	1 297 \$
ECCFI	Éclaircie com. de peuplements feuillus intolérants	ha	270 \$	960 \$	1 230 \$	1 676 \$
ECCFT	Éclaircie com. de peuplements feuillus tolérants	ha	270 \$	920 \$	1 190 \$	1 627 \$
ECCFIM	Éclaircie com. méc. de peupl. feuillus intolérants	ha	270 \$	670 \$	940 \$	1 265 \$
ECCFTM	Éclaircie com. méc. de peupl. feuillus tolérants	ha	270 \$	644 \$	914 \$	1 230 \$
CJ	Jardinage	ha	270 \$	854 \$	1 124 \$	1 536 \$
CJC	Jardinage de cédrières	ha	270 \$	1 230 \$	1 500 \$	1 859 \$
CAE	Amélioration d'érablières	ha	270 \$	591 \$	861 \$	1 226 \$
CAEFI	Amélioration d'érablières forte intensité	ha	270 \$	742 \$	1 012 \$	1 391 \$
CS	Coupe de succession	ha	270 \$	789 \$	1 059 \$	1 569 \$
CSM	Coupe de succession mécanisée (2)	ha	270 \$	200 \$	470 \$	470 \$

### Suite Groupe 6000

Code des travaux	GROUPE : 6000 Les travaux commerciaux et de récolte	Unité	AIDE INDIVIDUELLE			AIDE REGROUPEE
			Technique	Producteur forestier	TOTAL	
CPE	Coupe progressive d'ensemencement	ha	270 \$	1 099 \$	1 369 \$	1 703 \$
CPEM	Coupe progressive d'ensemencement mécanisé	ha	270 \$	503 \$	773 \$	1 131 \$
RECC	Récupération de peuplements chablis	ha	270 \$	724 \$	994 \$	1 222 \$
CPRS	Coupe avec protection de régénération et des sols	ha	270 \$	- \$	270 \$	270 \$
CPRSM	Coupe avec protection de régénération et des sols mécan.	ha	270 \$	- \$	270 \$	270 \$
CPRSN	Coupe avec protection de régén. et des sols - régén. insuf.	ha	270 \$	- \$	270 \$	270 \$
CPRSNM	Coupe avec protection de régén. et des sols mécan. - rég. insuf.	ha	270 \$	- \$	270 \$	270 \$
CRS	Coupe avec réserve de semenciers	ha	270 \$	- \$	270 \$	270 \$
CRSM	Coupe avec réserve de semenciers mécanisée	ha	270 \$	- \$	270 \$	270 \$
TTM	Technique - travaux mécanisés	ha	270 \$	- \$	270 \$	270 \$

Code des travaux	GROUPE : 7000 La voirie	Unité	AIDE INDIVIDUELLE			AIDE REGROUPEE
			Technique	Producteur forestier	TOTAL	
VF	Voie forestière prise en charge par le conseiller forestier	ha	15 \$	101 \$	116 \$	116 \$
PON060	Installation de ponceau de 600 mm de diamètre	m	18 \$	78 \$	96 \$	96 \$
PON070	Installation de ponceau de 700 mm de diamètre	m	24 \$	123 \$	147 \$	147 \$
PON075	Installation de ponceau de 750 mm de diamètre	m	26 \$	130 \$	156 \$	156 \$
PON080	Installation de ponceau de 800 mm de diamètre	m	27 \$	139 \$	166 \$	166 \$
PON090	Installation de ponceau de 900 mm de diamètre	m	27 \$	154 \$	181 \$	181 \$
PON100	Installation de ponceau de 1000 mm de diamètre	m	30 \$	213 \$	243 \$	243 \$
PON120	Installation de ponceau de 1200 mm de diamètre	m	31 \$	245 \$	276 \$	276 \$
PON140	Installation de ponceau de 1400 mm de diamètre	m	34 \$	289 \$	323 \$	323 \$
PON150	Installation de ponceau de 1500 mm de diamètre	m	35 \$	313 \$	348 \$	348 \$
PON160	Installation de ponceau de 1600 mm de diamètre	m	36 \$	332 \$	368 \$	368 \$
PON180	Installation de ponceau de 1800 mm de diamètre	m	47 \$	564 \$	611 \$	611 \$
PON200	Installation de ponceau de 2000 mm de diamètre	m	49 \$	609 \$	658 \$	658 \$
PON220	Installation de ponceau de 2200 mm de diamètre	m	48 \$	679 \$	727 \$	727 \$
PON240	Installation de ponceau de 2400 mm de diamètre	m	49 \$	762 \$	811 \$	811 \$
PON270	Installation de ponceau de 2700 mm de diamètre	m	51 \$	978 \$	1 029 \$	1 029 \$
PON300	Installation de ponceau de 3000 mm de diamètre	m	54 \$	1 150 \$	1 204 \$	1 204 \$
DCDIAG	Dispositif de contrôle du castor Diagnostic	diagnostic	77 \$	- \$	77 \$	77 \$
DCIN06	Dispositif de contrôle du castor Installation 600 à 1500 mm	installation	106 \$	- \$	106 \$	106 \$
DCIN18	Dispositif de contrôle du castor Installation 1800 mm et +	installation	151 \$	- \$	151 \$	151 \$
DCSUIV	Dispositif de contrôle du castor Suivi	suivi	48 \$	- \$	48 \$	48 \$
PA	Installation de ponceau amovible	utilisation	- \$	307 \$	307 \$	307 \$

Code des travaux	GROUPE : 8000 Les plans d'aménagement forestier	Unité	AIDE INDIVIDUELLE			AIDE REGROUPEE
			Technique	Producteur forestier	TOTAL	
PAFAL	Plan d'aménagement forestier allégé	ha	7 \$	- \$	7 \$	7 \$
PAFTR	Transfert d'un PAF à un nouveau propriétaire	transfert	- \$	- \$	- \$	- \$

Code des travaux	GROUPE : 9000 Les contacts avec le propriétaire	Unité	AIDE INDIVIDUELLE			AIDE REGROUPEE
			Technique	Producteur forestier	TOTAL	
MARTR	Martelage de peuplements résineux	ha	117 \$	- \$	117 \$	117 \$
MARTF	Martelage de peuplements feuillus	ha	83 \$	- \$	83 \$	83 \$
COMP	Compagnonnage	jour	312 \$	- \$	312 \$	312 \$

(1) Une mesure transitoire d'aide supplémentaire à l'exécution de 169 \$/ha, 189 \$/ha est incluse dans le taux de ce traitement pour l'exercice 2011-2012.  
(2) Une mesure temporaire, d'aide supplémentaire à l'exécution, de 200 \$/ha est incluse dans le taux de ce traitement pour l'exercice 2011-2012.

## L'UTILISATION DE LA DÉBROUSSAILLEUSE À TAILLIS 3T DE 14 POUCES EST NON SÉCURITAIRE

Tel est le message livré par l'Association de la santé et de la sécurité des pâtes et papiers et des industries de la forêt du Québec (ASSIFQ) et ses partenaires\*. Pour votre sécurité lors de travaux de débroussaillage, l'ASSIFQ recommande d'utiliser un couteau à taillis d'un diamètre maximal de 12 pouces. Le Syndicat des producteurs forestiers profite de cette édition du Perspectives Forêts pour diffuser quelques éléments de l'approche préventive préconisée par l'ASSIFQ et qui vise à augmenter la sécurité lors de travaux de dégagement des plantations.

- Vérifier les couteaux à taillis plusieurs fois par jour afin de détecter la présence de fissures, de voilement ou de signes de rupture. Si le couteau à taillis est détérioré, le remplacer.

- S'assurer d'inspecter régulièrement toutes les composantes de la débroussailleuse afin de déceler et de remplacer toute pièce endommagée ou usée.

- Porter bien sûr tous les équipements de protection individuelle obligatoires pour l'utilisation d'une débroussailleuse. De plus, le port de la lunette (conforme à la norme CAN/CSA Z94.3-07) et de la grille de protection est obligatoire, en raison de la projection de particules du couteau ou de roche vers le visage.

- Utiliser un couteau à taillis de 12 pouces maximum et d'une épaisseur supérieure à 3,5 millimètres. Notez qu'il ne faut pas affûter un couteau avec une rectifieuse ou une meule, car cela affaiblit sa résistance en cas d'impact avec un obstacle solide (exemple : une roche).

- Vérifier et respecter les normes du fabricant de votre débroussailleuse.

- Débroussailler un terrain ou un secteur ayant des tiges de plus de 2 cm avec la lame à dents douces. Le couteau à taillis est utilisé lorsque le diamètre des tiges à couper fait moins de 2 cm.

\* Regroupement des sociétés d'aménagement, Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec, Fédération québécoise des coopératives forestières, Rexforêt

## RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT EN FORÊT PRIVÉE

Au cours des dernières semaines, la **Fédération des producteurs de bois du Québec** (FPBQ) a effectué plusieurs représentations auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour améliorer le cahier d'une trentaine de décisions qui seront adoptées lors du Rendez-vous de la forêt privée le 30 mai. Cette grande rencontre vise entre autres à définir, avec l'ensemble des intervenants concernés dont la FPBQ, le financement et l'application des programmes de mise en valeur de la forêt privée.

Le MRNF a annoncé son intention de diriger dorénavant l'aide financière vers les propriétaires véritablement engagés dans la mise en valeur de leurs forêts et de favoriser l'aboutissement des investissements sylvicoles déjà amorcés sur le territoire privé québécois. La position défendue par la FPBQ auprès du MRNF vise :

- La sécurisation des enveloppes budgétaires dédiées à la mise en valeur de la forêt privée;
- Le maintien de la diversité des agents livreurs des programmes d'aménagement forestier;
- La révision du programme de remboursement de taxes foncières;
- Le maintien du financement public dans la production des plans d'aménagement forestier;
- Le partage des frais de la certification forestière entre l'État, l'industrie forestière et les propriétaires forestiers;
- La simplification de la procédure d'enregistrement des producteurs forestiers et le maintien de cette fonction au sein des syndicats et offices.

Source : FPBQ

## LA RELÈVE FORESTIÈRE SE DONNE UN OUTIL PROMOTIONNEL

Les membres de la Relève forestière du Bas-Saint-Laurent dévoilaient récemment un document faisant la promotion de sa mission et de ses activités. Avec ce nouvel outil de communication, le regroupement souhaite recruter des jeunes de la région intéressés par la forêt et sa mise en valeur. L'amélioration des conditions d'accès à la propriété forestière est par ailleurs au cœur de la démarche des



## MERCI LINE !



Le 29 avril dernier, **Mme Line Heppell** prenait sa retraite après 27 années de services au Syndicat. Tout au cours de sa carrière, elle fut principalement responsable de l'opération du système informatique. Les producteurs auront moins connu cette employée qui œuvrait discrètement et avec efficacité dans les bureaux du Syndicat. Soulignons que son travail a eu un impact positif dans leurs activités quotidiennes de mise en marché, car Mme Heppell a travaillé au sein de la Division forestière avec le souci de s'assurer que l'émission des contingents et le paiement aux producteurs se fassent de manière efficace, dans le respect des règlements et principes de la mise en marché collective. Nous la remercions pour toutes ces années de loyaux services et lui souhaitons une agréable retraite, remplie de bonheur !

Nous profitons de l'occasion pour informer les lecteurs de *Perspectives Forêts* que **M. Jean-Louis Gonthier** assure la relève à titre d'opérateur du système informatique. Détenteur d'un diplôme d'études professionnelles en soutien informatique, M. Gonthier est familier avec le fonctionnement du Syndicat puisqu'il y œuvre depuis juin 2009, moment où il a amorcé une formation en milieu de travail en vue de remplacer Mme Heppell. Nous lui souhaitons la bienvenue au Syndicat !



## EN BREF

### Rapport annuel du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

Vous désirez consulter le rapport annuel du Syndicat des producteurs forestiers ? Rendez-vous tout simplement sur le site Internet ([www.spfbsl.com](http://www.spfbsl.com)). Bilan des activités de mise en marché et de mise en valeur, dossiers ayant trait à la vie syndicale et au développement de la forêt privée figurent parmi les sujets traités.

### Association forestière bas-laurentienne ([www.afbl.info](http://www.afbl.info))

L'arrivée du printemps marque le début d'une période intense à l'Association forestière bas-laurentienne, à commencer par le Mois de l'arbre et des forêts où différentes activités éducatives ont été organisées dans la région. Au cours de l'hiver dernier, l'Association se voyait confirmer un financement de trois ans du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Cet octroi lui permettra de réaliser pleinement sa mission qui consiste à sensibiliser les jeunes et le grand public à l'importance sociale, environnementale, économique et culturelle de la forêt. Mentionnons que la nouvelle Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier reconnaît dans son préambule l'importance de promouvoir la culture forestière au Québec.

### Cuisez les produits forestiers non ligneux

Récemment, la coopérative de Solidarité des Basques, les BIOProduits de Sainte-Rita, lançait le livret de recettes « Cuisez les produits forestiers non ligneux », pour lequel une dizaine de chefs cuisiniers ont contribué à la réalisation. Ce livret de 118 pages présente différentes utilisations de plantes sauvages comestibles disponibles au Bas-Saint-Laurent, des trucs d'utilisation et des recettes. On peut se le procurer directement à la coopérative : 7, rue de l'Église Est, Sainte-Rita; téléphone : 418-963-7777. Coût : 23\$ (25\$ par la poste).

## MÉRITE FORESTIER DU BAS-SAINT-LAURENT

### GALA ANNUEL

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées remettra les récompenses du Mérite forestier du Bas-Saint-Laurent le **mercredi 7 septembre** à l'Hôtel Rimouski. Les propriétaires de lots boisés sont les bienvenus à cette soirée de reconnaissance mettant en valeur tant le parcours des lauréats que la qualité des travaux d'aménagement forestier réalisés dans leur forêt. Notez qu'il faut s'inscrire avant le vendredi 2 septembre auprès de Mme Nathalie Mailly au numéro : 418 723-2424. **Prix du billet : 40 \$.**



### Le financement du plan conjoint

Les producteurs visés par un plan conjoint ont le pouvoir de financer son fonctionnement par le biais de contributions dont le montant est précisé à l'intérieur de règlements qu'ils adoptent démocratiquement en assemblée générale. Ils se donnent ainsi la capacité financière d'organiser et de développer collectivement la mise en marché de leurs produits et acceptent, en retour, les contraintes individuelles d'une production contrôlée et planifiée.

Dans le cas du Plan conjoint des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent, les contributions sont calculées sur la base du volume de bois livré. Elles servent à son administration et à son fonctionnement. Plus précisément, elles permettent de :

- préparer les séances de négociation avec les usines de pâtes, papiers et panneaux ;
- établir le calendrier des livraisons aux usines et assurer le respect des contrats négociés ;
- mettre en œuvre un mécanisme juste et équitable de répartition des marchés par le système de contingentement ;
- assurer la gestion et la coordination du transport des bois ;
- effectuer et garantir le paiement aux producteurs ;
- s'assurer que les producteurs profitent des marchés en les informant sur les besoins des usines, les normes de façonnage, etc.;
- développer de nouveaux marchés.

D'une part, les producteurs organisent l'offre et la mise en marché de leurs bois tout en bénéficiant d'une stabilité des prix. D'autre part, les usines d'ici obtiennent des garanties d'approvisionnement de même qu'un contrôle sur la qualité et l'uniformité des bois livrés. Dans un contexte de mondialisation des marchés, il n'est pas exagéré d'affirmer que le plan conjoint contribue à l'essor économique régional.



est publié par le **Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent**.

Tirage : 9 700 exemplaires

RÉDACTION : Nancy Proulx

COLLABORATION : Yves Bell, ing.f., Jean-François Dubé, ing.f., Robin Lavoie.

MONTAGE : Sygif.COMM, division Groupe SYGIF inc.

IMPRESSION : Alliance 9000

**Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent**

284, rue Potvin, Rimouski (Québec) G5L 7P5

Téléphone : 418 723-2424

Télécopieur : 418 722-3552

Courriel : [spfbsl@upa.qc.ca](mailto:spfbsl@upa.qc.ca) | [www.spfbsl.com](http://www.spfbsl.com)

Numéro de convention 40018152



## L'industrie forestière

Un apport économique durable pour nos communautés

Mallette, 10 bureaux pour mieux vous servir :

Amqui, Baie-Comeau, La Pocatière, Mont-Joli, Port-Cartier, Rimouski, Rivière-du-Loup, Saint-Pascal, Sept-Îles, Trois-Pistoles

# MALLETTE

Comptables agréés

LL Nos gens sont la différence TT

[www.mallette.ca](http://www.mallette.ca)